

30 Janvier 2014

REVUE DE PRESSE

GRANDE RÉUNION ANNUELLE DU RÉGULATEUR AVEC LES
OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE.





arpce

Notre vision

Faire entrer le Congo dans le Top
5 des pays Africains leaders des
Postes et des Communications
Electroniques

Africatime.com congo

MERCREDI 12 FÉVRIER 2014
English
S'ENREGISTRER | S'IDENTIFIER | MON PANIER

Africatime.com
Congo

- Choisir un pays-

Retour page accueil Africatime | Retour page accueil pays
Ajouter aux favoris | Imprimer la page
Mettre en page d'accueil | Archives

Les opérateurs de téléphonie mobile invités à améliorer leurs prestations

Dépêches internationales

Centrafrique: Paris veut neutraliser les milices, "si besoin par la force" - AFP - 12/02/14

La présidente de Centrafrique à Brazzaville pour sa première visite à l'étranger - AFP - 08/02/14

Congo: l'opposition soupçonne Sassou de vouloir remplir en 2016 - AFP - 05/02/14

Congo: Sassou Nguesso redoute une "implosion" de la Centrafrique - AFP - 02/01/14

Congo: l'opposition dénonce une "gouvernance à la mitrailleuse" - AFP - 21/12/13

Congo: les affrontements de lundi à Brazzaville ont fait 22 morts - AFP - 18/12/13

Toutes les dépêches

Communiqués



Compte rendu du conseil des ministres du 3 février 2014
Tous les communiqués

Dossiers



Chine-Afrique: une coopération renforcée

L'Afrique est, depuis 1991, le lieu des visites outre-mer des ministres chinois des Affaires étrangères. Dans le cadre des perspectives d'avenir pour l'année 2014, le ministre chinois des Affaires...



Le ministre des télécommunications, Thierry Mounkaili (g) et Yves Castanou (d), DG de l'ARPCE

CONGO BRAZZAVILLE, (CONGOSITE) – Le directeur général de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), Yves Castanou, a invité le 30 janvier à Brazzaville, les opérateurs de téléphonie mobile à améliorer la qualité de leurs services. M. Castanou s'est exprimé au cours de la réunion annuelle entre l'ARPCE et les directeurs généraux des sociétés de téléphonie mobile.

M. Castanou a réagi suite aux nombreuses perturbations du réseau de téléphonie mobile constatées dans le pays.

«Beaucoup de personnes n'arrivent pas à communiquer avec leurs proches à cause de la mauvaise qualité du réseau. Les opérateurs de téléphonie mobile qui n'amélioreront pas leurs services se verront sanctionner», a-t-il martelé.

De son côté, le directeur général de MTN Congo, Freddy Tchala, a expliqué que cette perturbation de réseau était due aux longs travaux de renouvellement complet, permettant le passage du système 2G à 3G. «Cette mauvaise qualité du réseau sera résolue d'ici peu», a-t-il rassuré.

En dehors de ce point, d'autres ont également été évoqués, notamment le projet de portabilité des numéros, le roaming et l'identification des abonnés.

Dans le but de lutter contre les activités de fraude téléphonique, l'ARPCE a organisé une campagne de contrôle d'identification des abonnés qui a donné les résultats suivants : Airtel cg 31,58%, MTN cg 37,93%, Warid cg 83,78%, Azur cg 77,27% pour les cartes sims non identifiées.

Etibert Mobambo

Retour à la page précédente

Réagir

- Réagir à l'article
- Lire les commentaires sur l'article

Partager

2
0

Share
Tweet

0
Email

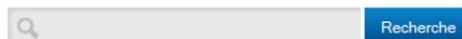
Visiter

- Congo-Site

Langue

Français

AllAfrica



FREE HEADLINES: Email • RSS || Mon Compte

D'ALLAFRICA MYAFRICA VOYAGE BLOGAFRICA SOURCES

Dernières Infos Pays Rubriques Développement BizTech Divertissement Sports Afrique/Monde Gouvernance Multimédia Innovation

Tagged: Finance • Afrique Centrale • Congo-Brazzaville • NTIC



EMAIL IMPRIMER PARTAGER

Congo-Brazzaville: Téléphonie mobile - ARPCE prévoit des sanctions à l'endroit de deux opérateurs



FOCUS SUR: Congo-Brazzaville

PAR LOPELLE MBOUSSA GASSIA, 30 JANVIER 2014

SUR LE MÊME SUJET

Congo-Brazzaville

Afrique: Basketball - les résultats des...

NTIC

Ile Maurice: Sites pédopornographiques -...

Robe De Soirée -50%

lightinthebox.com/...

Confection Sur-Mesure
Et à La Main Robe De
Soirée Qui Vous
Sublime



L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) procédera dès la fin du premier trimestre 2014 à la suspension, voire au retrait de la licence des opérateurs Airtel et MTN si la qualité du réseau n'est pas rétablie dans les meilleurs délais.

Le directeur général de l'ARPCE, Yves Castanou, a annoncé cette décision à l'issue de la réunion qu'il a eue avec les directeurs généraux des réseaux téléphoniques opérant au Congo : MTN, Warid, Airtel et Azur.

« L'année 2013 a été marquée par plusieurs défaillances dans la téléphonie mobile. Il n'y a pas un endroit où les gens ne se sont pas plaints de la mauvaise qualité des services. Les raisons évoquées ont toujours été l'exécution de travaux en vue de l'introduction de la 3G. Cette fois, nous avons décidé de procéder à des sanctions », a déclaré Yves Castanou.

Par ailleurs, pour arrêter la prolifération des fraudes téléphoniques constatées depuis quelque temps, l'ARPCE a recommandé la poursuite de l'opération d'identification des abonnés. En effet, les cartes SIM non identifiées par les opérateurs (Airtel, 31,58% ; MTN, 37,93% ; Warid 83,78% ; Azur, 77,27%) serait la principale cause de ce phénomène.

AllAfrica

Soulignons que pour combattre les réseaux frauduleux, l'ARPCE a acquis depuis l'année dernière un outil à même de localiser les sites des malfaiteurs. « En collaboration avec la gendarmerie, nous avons pu démanteler beaucoup de réseaux mafieux », a indiqué Yves Castanou.

En outre, une étude de marché a été également annoncée lors de cette rencontre. Elle aura pour but d'évaluer le besoin de portabilité, un service qui offrira aux abonnés la possibilité de changer d'opérateur tout en conservant leur numéro.

S'agissant du roaming, les opérateurs sont tenus d'informer leurs clients sur les coûts des appels lancés et reçus.

Notons que cette réunion annuelle avec les opérateurs de téléphonie mobile entre dans le cadre de la mission de l'ARPCE.



Congo-Site



Accueil > Actualités



Les opérateurs de téléphonie mobile invités à améliorer leurs prestations

Jeudi 30 Janvier 2014 - 14:34

CONGO BRAZZAVILLE, (CONGOSITE) – Le directeur général de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), Yves Castanou, a invité le 30 janvier à Brazzaville, les opérateurs de téléphonie mobile à améliorer la qualité de leurs services. M. Castanou s'est exprimé au cours de la réunion annuelle entre l'ARPCE et les directeurs généraux des sociétés de téléphonie mobile.



Yves Castanou, DG ARPCE

M. Castanou a réagi suite aux nombreuses perturbations du réseau de téléphonie mobile constatées dans le pays.

«Beaucoup de personnes n'arrivent pas à communiquer avec leurs proches à cause de la mauvaise qualité du réseau. Les opérateurs de téléphonie mobile qui n'amélioreront pas leurs services se verront sanctionner», a-t-il martelé.

De son côté, le directeur général de MTN Congo, Freddy Tchala, a expliqué que cette perturbation de réseau était due aux longs travaux de renouvellement complet, permettant le passage du

système 2G à 3G. «Cette mauvaise qualité du réseau sera résolue d'ici peu», a-t-il rassuré.

En dehors de ce point, d'autres ont également été évoqués, notamment le projet de portabilité des numéros, le roaming et l'identification des abonnés.

Dans le but de lutter contre les activités de fraude téléphonique, l'ARPCE a organisé une campagne de contrôle d'identification des abonnés qui a donné les résultats suivants : Airtel cg 31,58%, MTN cg 37,93%, Warid cg 83,78%, Azur cg 77,27% pour les cartes sims non identifiées.

Etibert Mobambo

Talassa

SUR LE VIF

Mauvaises prestations des opérateurs de téléphonie mobile

L'ARPCE opte pour des sanctions en 2014

Le Directeur général de l'Agence de Régulation des postes et des Communication Electroniques (ARPCE) M. Yves Castanou, a annoncé le 30 janvier 2014 à Brazzaville, la grille des sanctions administratives et financières à infliger aux sociétés de la téléphonie mobile exerçant au Congo. Une grande réunion annuelle a donc permis aux directeurs généraux des sociétés de la téléphonie mobile opérant au Congo à savoir MTN, Airtel, Warid et Azur de se mettre autour d'une même table avec la direction générale de l'ARPCE, il a été abordé les questions sur la dégradation de la qualité des réseaux, l'opération d'identification des abonnés par réseau, la lutte contre la fraude sur le réseau téléphonique national, le system de Roaming et la portabilité ou la conservation des numéros avec le changement de réseaux. La rédaction du journal Talassa propose aux lecteurs les impressions du DG de l'ARPCE et des responsables de MTN-Congo et de Aitel-Congo sur les décisions issues de cette concertation.

Le Dg Yves Castanou a relevé à cette occasion : « Nous sommes en janvier 2014, il nous paraissait important utile et pertinent d'avoir cette réunion de rentrée avec tous les opérateurs de la téléphonie mobile pour définir, les priorités les chantiers de l'année des perspectives, les planning, les priorités et les projets qu'il faut déployer avec les différents opérateurs de la téléphonie mobile.

Vous savez que 2013 a été marquée par plusieurs closes sur le plan de la téléphonie mobile.

Mais il n'y a pas un endroit où nous parlons aujourd'hui, ou les gens ne se plaignent pas de la mauvaise qualité du réseau des téléphones mobiles.

Je crois que vous avez été confronté à cela. Que ce soit à BZV, P/N ou à l'intérieur du pays il y a beaucoup de



Les responsables de MTN-Congo et Airtel-Congo parlent de leurs difficultés

Pour le Dg de MTN-Congo, M. Freddy Tchalu, le différentiel de la qualité de services observe tout au long de l'année 2013 sur le réseau MTN, est du à deux raisons principales.

Il s'agit de la réalisation des lourds travaux de renouvellement du réseau complet MTN, suite à l'acquisition et au renouvellement de nos licences 2G et à l'acquisition d'une licence 3G. Cette société est présente au Congo depuis 2005.

« Comme dans tous les travaux, il y a un impact sur la qualité », a dit M. Tchalu qui regrette les désagréments subis par les clients. Mais, cela était nécessaire de construire un réseau pour l'avenir.

« Nous n'avons pas doute la

Talassa

de la qualité du réseau téléphonique.

Selon lui, il était donc important de faire ce point avec les opérateurs, de définir les nouvelles règles, et de donner les mesures qui s'imposent aux différents opérateurs de téléphonie mobile.

« Nous avons aussi, a-t-il ajouté, parlé de la fraude sur le trafic téléphonique qui depuis quelques temps a connu une recrudescence à cause du phénomène des cartes SIM, de la vente des cartes SIM pré-activées, avant de souligner que c'est une opération liée directement à l'identification des abonnés, mais aussi à un sujet à l'ordre du jour. On a débattu également d'autres sujets importants.

Comme on l'a appris à cette occasion, les deux grands sujets abordés avec les opérateurs concernent le contrôle de l'opération d'identification des abonnés. Quand c'est mal fait, il explique le Dg Castanou, cela crée beaucoup de désordre au niveau du pays, et parfois la fraude dans les réseaux de téléphonie mobile, sans oublier la qualité des prestations téléphoniques.

De l'avis du Dg de l'ARPCPE, la dégradation des réseaux téléphoniques a été le sujet principal. « Nous avons d'abord pris le temps d'expliquer aux opérateurs, de leurs démontrer l'étape actuelle du contrôle. Aujourd'hui au Congo, depuis pratiquement six mois, le

régulateur s'est doté d'instrument de mesure et de contrôle de la qualité des réseaux téléphoniques », a-t-il fait remarquer.

Comme on le constate aujourd'hui, il n'y pas beaucoup qui le font. Car tout le monde se plaint, mais, il faut avoir des chiffres, des données scientifiques pour montrer aux opérateurs l'état de leur réseau.

Depuis près de six mois, l'ARPCPE a fait un investissement très lourd pour se doter de ses propres outils de contrôle, afin de ne pas dépendre des données des opérateurs.

« En effet, les données récoltées sur le terrain ont démontré que la situation des opérateurs était exécrable », a reconnu le Dg Castanou, tout en indiquant que l'année 2013, a été une année noire au niveau de la qualité des réseaux de la téléphonie mobile.

« C'est vrai ce sont des choses sur lesquelles nous travaillons avec eux depuis longtemps mais nous étions au courant et nous avons fait des mises à demeure aux opérateurs en 2013 », a renchérit le Dg de l'ARPCPE qui a dit qu'il savait ce qui se passait, parce que les opérateurs

étaient en train de procéder à l'extension de leurs réseaux, entraînant ainsi la dégradation de la qualité.

Pour lui, cela ne peut pas expliquer les difficultés auxquelles sont confrontés ces opérateurs jusqu'en janvier 2014, notamment les deux grands réseaux Airtel-Congo et MTN-Congo.

Pour prendre des mesures rigoureuses, entretemps, le régulateur a pris la décision de rentrer dans la phase des sanctions. Il y a deux types de sanctions prévus par la loi. Les sanctions financières et administratives. « Je n'espère pas en arriver aux sanctions administratives ou à la suspension de la licence d'exploitation si jamais la situation n'est pas corrigée.

Avant de retirer la licence, nous allons passer par la suspension. Ce sont des mesures extrêmes pour les forcer à améliorer la qualité de leur prestation de service dans le pays. Ils ont pris l'engagement de corriger les différents problèmes cette année », a déclaré le Dg Castanou.

Sur les réseaux de fraude dans la téléphonie mobile
Tous les mois au Congo, il y a à peu près entre un ou deux

réseau qui sont démantelés par le régulateur qui a lourdement investi en 2013, pour acquérir les appareils de détection des fraudes sur les trafics téléphoniques nationaux.

« Nous travaillons beaucoup avec les équipes de la gendarmerie, afin de procéder au démantèlement des réseaux frauduleux. Nous faisons au moins deux descentes par mois pour cette opération. Ce sont des choses sur lesquelles nous ne communiquons pas systématiquement. Mais qui sont régulières. La lutte contre la fraude sur le trafic téléphonique, fait partie de l'activité quotidienne et régulière de l'ARPCPE », a noté le Dg Castanou.

Cette lutte est en train de s'intensifier avec l'acquisition des équipements performants capables de localiser la fraude à cinq ou à dix mètres du lieu où s'opère le piratage des réseaux.

Il a exhorté tous les fraudeurs à démanteler leurs réseaux.

« Ce que nous ne savons pas faire hier. Donc depuis juin 2013, nous avons démantelé beaucoup de réseaux déjà. En 2014, nous allons continuer à faire ce travail », a-t-il conclu.

réseau en bonne qualité », a-t-il fait savoir.

M. Yandza Henry, directeur de la Juridiction et de la régulation de la société Airtel-Congo, a, pour sa part, reconnu qu'au cours de l'année 2012 notre réseau a été beaucoup perturbé. Quand on a fait l'émulation des réseaux, Airtel-Congo a été le dernier.

En 2013, des efforts ont été consentis. Airtel-Congo a mis tout en oeuvre pour parvenir à des meilleurs résultats. Cette émulation lui a permis d'occuper le deuxième rang.

Sur l'identification cette année, la société Airtel-Congo est première.

S'agissant de la 3G, Airtel a été la première société à l'appliquer en 2013. A partir de l'émulation, cette année, il est question de conjuguer encore des efforts dans le cadre de la mise en place de la 3G, afin d'avoir la meilleurs qualités des service sur le nouveau service de portabilité des numéros. Le problème de portabilité ne se pose pas à notre société, en tant qu'opérateur.

Le problème d'identification se pose par réseau, a indiqué M. Henry Yandza qui pense qu'il faut que le régulateur regarde ce problème, parce qu'il relève de la sécurité des numéros des clients. « Nous allons le faire avec le régulateur pour les besoins de sécurité des usagers », a-t-il déclaré.

BOUANA-LEHO

Talassa N°418 du Mardi 04 Février 2014

RFI

5/2/2014

Congo-Brazzaville: menace de suspension des lignes des compagnies téléphoniques

Publié sur RFI (<http://www.rfi.fr>)

Congo-Brazzaville: menace de suspension des lignes des compagnies téléphoniques

Créé le 2014-02-03 09:29

Par RFI

CONGO-BRAZZAVILLE

Très perturbé, le réseau des deux grandes compagnies privées de téléphonie mobile au Congo est mis à l'index par le régulateur. Ce dernier brandit la menace de leur retirer la licence au cas où leur réseau ne s'améliorerait pas très rapidement. Une démarche soutenue par les abonnés qui subissent des désagréments.



Si les problèmes de réseaux ne sont pas résolus, le régulateur menace de suspendre la licence des compagnies téléphoniques.

Getty Images/Per-Anders Pettersson

Réseau téléphonique perturbé au Congo-Brazzaville : les utilisateurs se plaignent

URL source: <http://www.rfi.fr/afrique/20140203-congo-brazzaville-menace-suspension-lignes-compagnies-telephoniques>

Les Dépêches de Brazzaville

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

BRAZZAVILLE
CONGO
Kinshasa

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA www.lesdepêchesdebrazzaville.com N°1926 VENDREDI 31 JANVIER 2014

Téléphonie mobile

Airtel et MTN sous la menace



L'Agence de régulation des postes et télécommunications électroniques (ARPCE) a enjoint Airtel et Mtn Congo, deux principales sociétés de la téléphonie mobile, à tout mettre en œuvre pour améliorer la qualité de leurs réseaux d'ici à la fin du premier trimestre de cette année.

Le non-respect de cette exigence entraînera, selon l'organe de régulation, la suspension, voire le retrait, de la licence de ces deux opérateurs. «L'année 2013 a été marquée par plusieurs défaillances dans la téléphonie mobile. Il n'y a pas un endroit où les gens ne se sont pas plaints de la mauvaise qualité des services. Les raisons évoquées ont toujours été l'exécution de travaux en vue de l'introduction de la 3G. Cette fois, nous avons décidé de procéder à des sanctions», a déclaré le directeur général de l'ARPCE, Yves Castanou, qui a par ailleurs recommandé la poursuite de l'opération d'identification des abonnés.

La direction de l'ARPCE lors de la rencontre avec les opérateurs de la téléphonie mobile, le 30 janvier

Page 3

Les Dépêches de Brazzaville

TÉLÉPHONIE MOBILE

Airtel et Mtn Congo mises en garde pour la mauvaise qualité du réseau

L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) procédera dès la fin du premier trimestre 2014 à la suspension, voire au retrait de la licence des opérateurs Airtel et MTN si la qualité du réseau n'est pas rétablie dans les meilleurs délais.

Le directeur général de l'ARPCE, Yves Castanou, a annoncé cette décision à l'issue de la réunion qu'il a eue avec les directeurs généraux des réseaux téléphoniques opérant au Congo: MTN, Warid, Airtel et Azur.

«L'année 2013 a été marquée par plusieurs défaillances dans la téléphonie mobile. Il n'y a pas un endroit où les gens ne se sont pas plaints de la mauvaise qualité des services. Les raisons évoquées ont toujours été l'exécution de travaux en vue de l'introduction de la 3G. Cette fois, nous avons décidé de procéder à des sanctions», a déclaré Yves Castanou. Par ailleurs, pour arrêter la prolifération des fraudes téléphoniques constatées depuis quelque temps, l'ARPCE a recommandé la poursuite de l'opération d'identification des abonnés. En effet, les cartes SIM non identifiées par les opérateurs (Airtel, 31,58% ; MTN, 37,93% ; Warid 83,78% ; Azur, 77,27%) seraient la principale cause de ce phénomène.

Soulignons que pour combattre les réseaux frauduleux, l'ARPCE a acquis depuis l'année dernière un outil à même de localiser les sites des malfaiteurs. *«En collaboration avec la gendarmerie, nous avons pu démanteler beaucoup de réseaux mafieux»,* a indiqué Yves Castanou.

En outre, une étude de marché a été également annoncée lors de cette rencontre. Elle aura pour but d'évaluer le besoin de portabilité, un service qui offrira aux abonnés la possibilité de changer d'opérateur tout en conservant leur numéro.

S'agissant du roaming, les opérateurs sont tenus d'informer leurs clients sur les coûts des appels lancés et reçus.

Notons que cette réunion annuelle avec les opérateurs de téléphonie mobile entre dans le cadre de la mission de l'ARPCE.

Lopelle Mboussa Gassia

La Semaine Africaine

A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et des communications électroniques)

Les opérateurs de la téléphonie mobile appelés à améliorer leurs prestations

La direction générale de l'A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et des communications électroniques), à Brazzaville, a abrité, jeudi 30 janvier 2014, la grande réunion annuelle regroupant les directeurs généraux des sociétés de téléphonie mobile opérant au Congo (M.t.n Congo, Airtel Congo, Warid et Azur) et le directeur général de l'A.r.p.c.e, Yves Castanou. A l'issue de cette réunion, ce dernier a demandé, impérativement, à Airtel et M.t.n, de rétablir la qualité de leurs réseaux dans les meilleurs délais, faute de quoi, des sanctions supplémentaires seront prononcées à leur endroit, dès la fin du premier trimestre 2014, en rappelant que la suspension ou le retrait de la licence sont des sanctions prévues par la loi.

La séance de travail entre les directeurs généraux des sociétés de téléphonie mobile et le directeur général de l'A.r.p.c.e est l'occasion pour le régulateur, d'aborder, en profondeur, avec les opérateurs économiques, les questions cruciales relatives à la qualité des réseaux qui n'a cessé de se dégrader; à l'identification des abonnés et la lutte contre la fraude sur le réseau téléphonique; le Roaming et la portabilité ou conservation des numéros, un nouveau service qui offre au consommateur la possibilité de changer d'opérateur, tout en gardant son numéro.

S'agissant de la qualité des réseaux, l'autorité de régulation a rappelé que depuis plusieurs mois, l'état des réseaux des opérateurs dominants, à savoir: M.t.n et Airtel, n'a cessé

de se dégrader, malgré ses multiples interpellations. La raison invoquée de cette mauvaise qualité des réseaux sur toute l'étendue du territoire national, a toujours été les travaux en cours dans le cadre de l'introduction de la 3G. Force a été de constater qu'au terme des délais sollicités par ces derniers, la qualité des réseaux des deux opérateurs n'est toujours pas revenue à son niveau habituel. Les statistiques de l'A.r.p.c.e, obtenues par le biais de son outil de gestion de la qualité des réseaux des opérateurs ainsi que les rapports du service d'écoute des consommateurs 50/50, confirment cette tendance.

Ainsi, considérant que les travaux ne justifient pas une dégradation des réseaux aussi profonde et que la qualité des réseaux n'est pas une option,



Les participants pendant la réunion annuelle.

mais une obligation légale, le régulateur a informé les directeurs généraux des deux sociétés concernées que des sanctions seront prononcées à leur endroit, si la situation ne s'améliore pas avant la fin de ce premier trimestre.

Concernant la lutte anti-fraude sur le réseau téléphonique, la réunion a noté, avec satisfaction, que la lutte rigoureuse engagée par le régulateur, avec le concours des opérateurs et de la gendarmerie nationale, a permis de réduire, significativement, les cas de fraude, grâce à l'utilisation d'un appareil performant, Sim-locator, qui permet, aujourd'hui, à l'A.r.p.c.e de traquer sur tout le territoire national, les délinquants sur le

réseau téléphonique. Cependant, il a été constaté, suite à l'étude menée à Brazzaville et Pointe-Noire, un relâchement dans la procédure d'identification des abonnés de la téléphonie mobile. Les opérateurs Airtel et M.t.n n'ont identifié, respectivement, que 31,58% et 37,93% de leurs abonnés, tandis que Warid en a identifié 83,78% et Azur 77,27%.

Considérant le fait que la non-identification des abonnés a, comme corollaire, une désorganisation progressive du marché et l'apparition des cas de fraudes sur le trafic téléphonique, le régulateur a décidé, après plusieurs avertissements, d'enclencher la procédure de sanction, vu que des

La Semaine Africaine



Yves Castanou.

prises en demeure avaient été émises sur ce sujet.

La réunion annuelle a été aussi, l'occasion, pour l'A.r.p.c.e, d'annoncer les résultats de l'audit effectué chaque année, pour déterminer le meilleur réseau. Il en ressort ce qui suit, pour l'année 2013: meilleur réseau 2G Brazzaville: Azur Congo; meilleur réseau 2G Pointe-Noire: Airtel Congo; meilleur réseau 3G: M.t.n Congo.

En outre, le régulateur a annoncé aux opérateurs qu'une consultation du marché sera engagée, très prochainement, pour évaluer le besoin de portabilité, un service qui offre au consommateur la possibilité de changer de réseau, tout en conservant son numéro.

Sur la question du roaming, une circulaire enjoignait les

opérateurs d'informer, désormais, les clients par messagerie (S.m.s), dès qu'ils sont en roaming, sur le coût d'appel vers le réseau visité ainsi que le coût de la réception d'un appel. De même, sur l'itinérance nationale, l'A.r.c.p.e a informé les opérateurs qu'un projet de décision est en cours d'élaboration, pour encadrer cette activité.

Au terme de la réunion, le régulateur a souligné la nécessité de maintenir et de renforcer les acquis, corriger, impérativement, les points faibles et respecter le cahier des charges que chaque opérateur a signé, pour s'installer au Congo.

Rappelons que la réunion annuelle avec les opérateurs de la téléphonie mobile s'inscrit dans le cadre de la mission essentielle de l'autorité de régulation qui vise à garantir, à la fois, les intérêts de l'Etat, ceux des opérateurs et, bien sûr, des consommateurs dans le secteur des télécommunications. Elle contribue, également, à développer un esprit de coopération et d'échange cordial très efficace entre le régulateur et les différents opérateurs.

Répondant aux questions des journalistes, les responsables de M.t.n Congo et d'Airtel Congo ont expliqué les raisons des difficultés rencontrées dans leurs réseaux et ont promis d'améliorer leurs services, d'ici peu.

Alain Patrick MASSAMBA

**Pour de bonnes analyses,
j'aime lire La Semaine Africaine.**

